

acte publié le 16.08.2023

8. Domaines de compétences par thème
8.9 – Culture

N° 169-2023

DECISION DU MAIRE

Signature d'un avenant au contrat de cession avec la SARL MP MUSIC

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,
Vu la décision n° 155-2023 du 5 juillet 2023 décidant de signer un contrat cession avec la SARL MP MUSIC (ENZO PRODUCTIONS) domiciliée 86/88 rue du Point du Jour 92100 BOULOGNE BILLANCOURT pour une représentation de la fanfare « Jackson Brass Band » en centre-ville le vendredi 7 juillet 2023 à l'occasion de la soirée à thème dans le cadre du festival des Mascarets pour un montant de 2.690,25 € TTC.
DECIDE de signer l'avenant au contrat de cession pour le règlement des frais de défraiements pour un montant de 104,45 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 26 juillet 2023

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine